

> suite de la p. 1 . . .

Et alors ? Picasso disait : le génie ne cherche pas, il trouve. Les GJ sont en train de trouver. Comme, par exemple ceux de Commercy qui appellent à couvrir le pays d'assemblées populaires qui seraient la base d'une Assemblée des assemblées et invitent tous les GJ et tous « ceux et celles qui ont la rage au ventre » à en discuter le 26 janvier\*.

En pleine affaire Benalla, Macron bombait le torse : « Qu'ils viennent me chercher ! ». Patience !

\* Lire le 2<sup>e</sup> Appel des Gilets Jaunes de Commercy : <https://youtu.be/GB1-Sg4jt7Y>

## > Bilan de la répression des gilets jaunes

« Pose-toi ou je t'assomme ! », « Assis ou je te flingue ! », « Tous les samedis ça va suffire, on va vous brûler la gueule ! », paroles de flics entendues lors de l'Acte IX des gilets jaunes le 12 janvier. Dans les faits, l'horreur de la répression est attestée par des témoignages recueillis notamment sur une page Facebook des GJ baptisée « le mur de la honte », et le collectif Désarmons-les a recensé à la veille du 12 janvier, 82 blessés graves (membres arrachés, organes ayant perdu leur fonction, os fracturés, pieds et jambes incrustés de bouts de grenades, brûlures graves, plaies ouvertes à la tête). L'IGPN a reçu 200 signalements et n'a saisi la justice, sous la pression, que sur 78 dossiers.

Grâce au site de David Dufresne, journaliste indépendant qui depuis le 4 décembre compile et signale sur tweeter les violences policières, les images et les récits de passages, gazages, matraquages, tabassages jusqu'au sang, se comptent par centaines. Le journaliste a fait près de 300 signalements le 15 janvier. Ainsi, une vingtaine de tirs de flash balls et de LBD 40 le plus souvent en pleine tête, est signalée pour chaque Acte dont celui qui, le 12 janvier, a détruit la mâchoire de Lilian, 15 ans, sorti faire

son shopping à proximité de la manifestation GJ à Strasbourg. Aucun tir à balle réelle n'a encore eu lieu, mais une vidéo du 22 décembre montre des flics motards qui, après avoir balancé des grenades sur des manifestants parisiens, sont pris à partis et forcés à fuir, l'un d'entre eux dégaine alors son arme à feu et renonce finalement à tirer. De plus, l'utilisation par des CRS de fusils d'assaut « multi coups » (dits « riot gun Penn Arms ») est désormais attestée, vidéo à l'appui, le 12 janvier rue du Calvaire à Nantes : 6 tirs en rafale, à hauteur de tête, sur une foule de Gilets Jaunes en fuite.

Du côté de la justice, ça continue aussi. Le 22 décembre par exemple, les gilets jaunes interpellés qui se sont retrouvés devant la justice inculpés sur la base de leurs supposées intentions (le fameux « en vue de ») ont quasi systématiquement été envoyés en détention provisoire pour ceux qui ont refusé la comparution immédiate, et pour ceux qui l'ont accepté, ont écopé de condamnations à de la prison (ferme ou sursis) doublées d'une privation, pour trois ans, des droits civils, civiques dont celui de voter (mesure déjà utilisée par l'État français afin de fausser le référendum en nouvelle Calédonie en privant des milliers de Kanaks, auteurs de délits mineurs, de leur droit de vote) et du « droit de famille » [pouvant occasionner la perte de la garde d'enfant, ou l'interdiction de signatures de documents, dont les bulletins scolaires...]. Jusque-là ce type de mesure était plutôt réservée aux personnes ayant été condamnées pour un crime et non un simple délit. Pour comprendre comment l'interrogatoire des juges s'y prend pour disqualifier moralement les accusés, lire ce témoignage d'une mère de gilet jaune sur <https://paris-luttes.info/temoignage-d-une-mere-d-un-gilet-11394>.

Du côté des lycéens, le mouvement n'a pour l'instant repris qu'à Marseille, mais un groupe de travail a été chargé par le gouvernement de proposer une loi permettant de couper les allocations familiales aux parents des élèves dits « violents », l'idée étant de fixer une sanction équivalente au montant des dommages en cas de dégradations.

# RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin mensuel n°179 du 19 Janvier 2019

Recevoir ce bulletin par Internet : [contact@resistons.lautre.net](mailto:contact@resistons.lautre.net). Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

## Les Gilets jaunes dessinent leur camp

Le peuple a voté. 120 000 euros sur la cagnotte du « boxeur »... en 24 heures ! C'était trop fort, les riches, les puissants et leurs valets stoppent la cagnotte et certains partent à la chasse de la « main de l'étranger » derrière le « financement » des GJ.

Sans blague ? C'est un aveu de leur panique. L'enfumage macroniste du « Grand Débat » a coulé avant même son lancement. D'Acte en acte, les GJ gardent l'initiative, ils dessinent deux camps. Celui des Communards de Paris opposé à celui des sanglants revanchards Versaillais. Celui de l'endurance, de la détermination, de l'inventivité, de la justice sociale face au camp des possédants arrogants et apeurés.

Le seul ciment du camp de Macron est la répression, le mépris du pauvre, et la peur de son auto-organisation. A l'unisson avec le pouvoir, le chef de la CFDT réclame une répression encore plus impitoyable, d'autres chiens de garde, comme le « philosophe » et ex-ministre de l'Éducation Nationale Luc Ferry, voudraient que « la police se serve de ses armes » contre ces « nervis ». Et que dire des appareils des partis politiques de gôche, des syndicats ? Pourquoi n'appellent-ils pas

à descendre dans la rue, à rejoindre les GJ dans les ronds-points, à la grève générale ? Qu'est ce qu'ils attendent pour ouvrir largement les Bourses de travail... alors que les GJ construisent leurs « maisons du peuple » de bric et de broc ?

Et les militants d'extrême gauche ? Pourquoi n'accueillent-ils pas tous avec enthousiasme la révolte des GJ ? Parce qu'elle n'est pas idéologiquement correcte ? Les cortèges de tête de 2017-18 ont accouché d'un cortège de tête qui couvre le pays et ce n'est pas le bonheur ? Et que dire des Le Pen, des Mélenchon et C<sup>o</sup> qui, chacun de son côté ne pensent qu'à faire leur beurre... ils soutiennent les GJ comme la corde soutient le pendu.

Il est vrai qu'ils sont déroutants ces GJ, sans programme gravé dans le marbre, ils sont sans partis, sans syndicats, déjouant tous les pièges qui leur sont tendus, ils réussissent à garder leur indépendance. Et ils OSENT défier ce vieux monde. Quand un ministre les provoque, ils fracassent sa porte et le font fuir comme un rat. Ils OSENT remettre en cause les institutions de la V<sup>e</sup> République sans pouvoir définir, pour le moment, par quoi il faudrait les remplacer. ... suite en p. 4 >

## > CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

### Nouvelle loi «anti-casseurs» ou «anti-manifestants» ?

Au lendemain de l'Acte VIII des Gilets Jaunes, le 1er ministre annonçait un renforcement de l'arsenal sécuritaire avec une nouvelle loi qui passera début février à l'Assemblée, contre les « casseurs », les participants aux manifestations non déclarées, ainsi qu'un ciblage préventif des supposés violents avec création d'un fichier (un de plus) basé sur la loi anti-hooligans.

L'intégration de l'état d'urgence dans le droit commun en 2017, et la militarisation des forces de l'ordre ont permis une inflation des arrestations préventives, mises en GAV et d'innombrables violences policières. Mais la fuite en avant dans la répression accrue étant la seule réponse du gouvernement à un mouvement de révolte contre l'État qui s'inscrit dans la durée, il ne lui reste que la remise en cause du droit constitutionnel de manifester.

Depuis le début du mouvement des Gilets Jaunes, 5 600 personnes ont été placées en garde à vue et « un millier de condamnations » ont été prononcées, dont plus de 150 avec mandats de dépôt.

### Reconnaissance faciale: la nasse numérique !

Dans le projet de nouvelle loi anti-casseurs, cacher son visage pendant une manifestation pourrait devenir un délit puni d'un an d'emprisonnement, et non plus d'une contravention. Pourquoi ? Parce que l'État français est prêt à déployer de façon massive les derniers outils de reconnaissance faciale, pilotés par l'intelligence artificielle et de les généraliser. Cette « modernisation » de la police et des services de renseignement est l'œuvre de Gérard Collomb, tablettes et caméras connectées sont liées au nouveau fichier TES de fichage biométrique de la quasi-totalité de la population française.

Sur la problématique des manifestants « violents », le ministère veut explorer des voies technologiques prédictives, et ne s'en cache pas : « *Les services ont identifié certains meneurs, il y a aussi sûrement de petits groupes assez structurés derrière eux, et il faudrait pouvoir agir en prévention.* » Arrêter de futurs manifestants avant que les actes violents ne soient commis à l'aide de caméras intelligentes repérant les individus aux comportements « suspects » ? « *On pourra repérer dans la foule des individus au comportement bizarre* » déclarait Gérard Collomb dans son bilan.

L'offensive sécuritaire bat son plein : Christian Estrosi veut contrôler les fichés « S », par vidéo-surveillance et 2 lycées à Nice et Marseille expérimentent ce mois de janvier la reconnaissance faciale : la « sécurité » se porte bien !!

### 8 janvier devant le tribunal de Toulouse,

Les flics font la part des choses, on trie au faciès, aux fringues ! On empêche d'entrer la famille, les témoins. L'huissier doit se déplacer. A l'intérieur deux procès : l'un concernant un gilet jaune, l'autre un gendarme qui jette une grenade dans une caravane, à Sivens, déchiquetant la main d'une personne à l'intérieur. Quelques mois plus tard, Rémi Fraisse disparaissait. La condamnation du gendarme à 6 mois avec sursis, 6 mois sans flingue et 1000 € d'amende, ne nous satisfait pas. Mais notre amie est enfin reconnue victime. De l'autre côté, le procureur demande 3 mois fermes au gilet jaune pour avoir... tenté un coup de pied sur un flic. On restera heureux du soulèvement dans la chambre faisant fuir les magistrats. Le malheureux, boulanger de son état, prendra tout de même 6 mois... dont 3 fermes. La veille se tenait une réunion organisée par des associations et syndicats 400 personnes contre la répression des gilets jaunes et une tribune submergée d'attentes. Que devons-nous opposer à une telle illégitimité du pouvoir ? Des liens se nouent à Toulouse la rouge !

### Violences policières et grève de la faim au centre de rétention

À l'écart des regards, dans le silence politique et médiatique, la répression des sans-papiers se durcit. La loi du 10 septembre 2018 allongeant la durée de rétention de 45 à 90 jours est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Et le projet de loi de finances confirme la tendance en promettant d'accroître les capacités d'enfermement.

Dans les CRA, violences et humiliations sont le quotidien de ces hommes et femmes enfermés faute d'avoir les bons papiers. Après une première mobilisation mi-décembre, le 3 janvier, réagissant à une série de déportations violentes et cachées, une 40aine de retenus repartaient en grève de la faim pour dénoncer leurs conditions de rétention et exiger leur libération. « *Il y a eu des copains tabassés puis déportés en étant casqués, bâillonnés et scotchés. Il y a eu des copains drogués qui se sont réveillés de retour dans un pays où ils ne connaissent plus grand monde* », expliquaient-ils dans leur communiqué.

Le 7 janvier un rassemblement était organisé en solidarité de l'extérieur, pendant que les retenus manifestaient dans les bâtiments A2 et B2. Des slogans appelant à la liberté ont été scandés de l'intérieur et de l'extérieur en même temps !

La lutte s'étend, le soir du 8 janvier les prisonniers du CRA 2 de Mesnil-Amelot se mettaient en grève de la faim presque à l'unanimité ! « *Ici y a plein de gens qui ont subi ce qu'on appelle la double peine : condamnés à de la prison (pour avoir refusé de voir le consul par exemple) et à leur sortie directement ramenés en centre de rétention.* » Aller-retour cra-prisons-cra. Le 11 janvier c'est au tour des retenus du CRA de Oissel (Rouen) de partir en grève de la faim. Liberté pour tous !

Infos : <https://abaslescra.noblogs.org>

### « Si c'est la rentrée des taules, c'est aussi la rentrée des énervé.e.s contre les taules ! »

À Paris, la prison de la Santé était fermée depuis 2015 pour travaux. En fait de rénovation il faut comprendre mise à niveau sécuritaire : architecture « panoptique », surveillance 360° des prisonniers, brouillage des téléphones portables... pour ce qui est de la surpopulation faudra repasser, l'administration à déjà prévu les lits supplémentaires, 150% de taux d'occupation attendu au bas mot. La Santé a réouvert le 7 janvier, un rassemblement s'est déroulé samedi 12 janvier contre toutes les taules !

### Vérité et justice pour Wissam

7 ans après la mort de Wissam El Yamni à Clermont-Ferrand, le comité Justice et Vérité pour Wissam a organisé un rassemblement à Paris le samedi 5 janvier. La fanfare invisible a accompagné les prises de paroles. Les familles de Babacar, Mehdi, Gaye, Adama, Angelo, Lamine, Badré sont venus témoigner de leur solidarité. Rappelons-le, la vérité médicale n'a toujours pas été faite, la juge n'a toujours pas accepté d'entendre les témoins clés du commissariat sans passer par la police des polices corrompue, tout cela à l'heure où Macron rappelle que l'on ne construit rien sur le mensonge, à l'heure où Castaner demande de la responsabilité et le respect du droit.



### Marche commémorative pour Gaye Camara

**Samedi 9 février 2019 à 14h**, devant la station RER-A Noisy-Champs. Dans la nuit

du 16 au 17 janvier 2018 à Épinay-sur-Seine, Gaye a été abattu dans son véhicule. Les policiers se sont acharnés en tirant à 8 reprises alors qu'il ne représentait aucune menace et ne commettait aucune infraction, délit ou crime. Pas de justice, pas de paix ! Info : <https://www.facebook.com/VeriteetJusticePourGaye/>

<http://resistons.lautre.net/>  
Retrouvez tous les anciens bulletins du réseau